

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2022

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Thierry LANDUREAU, Guy GALINIER.

Absents excusés : Emmanuelle LION, Baptiste MARQUIE, Olivier MEROU, Sonia DEFFRENNES.

Procurations : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Baptiste MARQUIE à Anne HIRTZIG, Olivier MEROU à Guy GALINIER, Sonia DEFFRENNES à Thierry LANDUREAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne HIRTZIG

Ouverture de la séance : 20 heures 30

1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux de 2021.

Approuvés à l'unanimité.

2/ Modification de la délibération D2021-41 concernant le temps de travail à 1 607h.

La délibération D2021-41 est supprimée et une nouvelle délibération sera établie afin de régulariser l'ensemble des remarques.

Voté à l'unanimité.

3/ Travaux complémentaires concernant la rénovation du clocher.

Délibération à prendre concernant les devis complémentaires de rénovation du clocher validé à l'unanimité.

5/ Reprises éventuelles des parcelles B853, B855 et B857.

Délibération de la mairie pour rétrocession de ces parcelles votée à l'unanimité

6/ Approbation du PLU.

L'approbation du PLU est reportée au prochain conseil municipal.

7/ Rupture du bail emphytéotique avec La Cité Jardins.

Cité Jardin favorable à cela ; attente validation par le conseil d'administration de Cité Jardins
Délibération pour rupture du bail d'un commun accord des parties et accord pour récupérer les sommes qui seront versées par l'assurance de Cité Jardins validée à l'unanimité.

8/ Examens des devis de matériel pour le service technique.

Tracteur distributeurs hydrauliques : devis 2 500 € avec pièces d'origine. Validé à l'unanimité.

Devis pour tronçonneuse et débroussailleuse et élagueuse sur perche 1 846 € HT.
L'achat de l'élagueuse est reporté

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2022

9/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

A partir de 2024, cette nouvelle nomenclature sera obligatoire ; les petites communes peuvent la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2023 ; Monsieur le percepteur est favorable à cela.

Voté à l'unanimité.

10/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

Le Maire
Serge BARTHES

